



dissolution de copropriété

Par **remade**, le **29/03/2012** à **14:42**

nous sommes 4 copropriétaires ayant une partie commune permettant d'accéder a nos maisons respectives. Mon mari et moi désirons vendre une partie de notre terrain qui est trop grand pour y mettre une construction. La seule issue est une dissolution de la copropriété car un de mes voisins refuse oralement notre proposition. Ors, ce meme voisin a un projet d'agrandissement et nous réunis bientôt. Nous avons donc décidé de faire un bras de fer, signature contre signature. Le soucis est que je ne sais pas écrire ce document a faire signer par chaque partie. Quelles sont les clauses indispensables qui doivent apparaitre sur ledits document afin que personne ne puisse le contester plus tard. Et avez vous une idée de la somme que le notaire va nous réclamer pour cet acte. Je sais qu'un géomètre doit venir pour mesurer les parcelles et nous prendrons ça a notre charge. J'espère que vous avez compris ma demande, je me tiens a votre disposition si je n'ai pas été très claire. Merci